

Synthèse de l'évaluation du Contrat local de santé (2017-2019)

Résumé en 10 points

5 points forts du CLS	5 points d'amélioration du CLS
<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'action du CLS pertinent, • Projet fédérateur et mobilisateur qui favorise l'interconnaissance des partenaires, • Des actions pluriprofessionnelles répondant aux besoins d'un territoire et de sa population sur la base d'un diagnostic, • Des actions sur des thématiques innovantes (maladie de Lyme, polluants environnementaux) / prioritaires (démographie médicale, prévention suicide, addictions), • Rôle de la coordination apprécié. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux mesurer l'impact des actions sur les populations cibles, • S'assurer de l'opérationnalité et du portage des actions, • Accompagnement des pilotes d'actions et groupes porteurs à maintenir, • Améliorer la communication autour du CLS, • Le rôle des instances est à réaffirmer.

1. Contexte du Contrat local de santé du Pays de Guingamp

Le Contrat local de santé est un outil au service d'une politique de santé territorialisée, signé le 5 décembre 2016 entre l'ARS, le Pays de Guingamp et ses partenaires. Suite à un diagnostic partagé, **la phase de mise en œuvre des actions s'est étendue sur 3 ans (2017 à 2019).**

→ Il vise à **apporter une réponse transversale et concrète aux enjeux de santé de la population sur le territoire**, expression d'une dynamique partagée entre les acteurs locaux.

→ Le Contrat local de santé du Pays de Guingamp, **comporte 5 axes stratégiques déployant 31 actions.**

Axe 1 Développer la prévention et promouvoir une santé durable	Axe 2 Améliorer l'accès aux droits et à la santé	Axe 3 Améliorer l'accompagnement du vieillissement de la population	Axe 4 Fluidifier les parcours	Axe 5 Faire vivre le Contrat local de santé
---	---	--	--------------------------------------	--

2. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation se déroule en fin de démarche du Contrat local de santé du Pays de Guingamp, elle a pour objectif de :

- **Mesurer l'intérêt et l'efficacité** de la démarche,
- **Rendre compte de l'action publique** menée au travers du Contrat local de santé,
- **Interroger l'efficacité de la gouvernance** : portage territorial et institutionnel, modalités de suivi et de pilotage,
- **Elaborer des préconisations** éclairées des résultats et données recueillies,

→ **Eclairer les décideurs pour déterminer les suites à donner** au Contrat local de santé.

3. Résultats de l'évaluation et préconisations

- Le **Pays de Guingamp** apparaît comme un **territoire pertinent** et **cohérent** et qui correspond à un **bassin de vie**.

→ **75 %** des actions touchent l'ensemble du Pays de Guingamp

→ **25 %** des actions ont eu un rayonnement propre aux EPCI.

Exemples d'actions réalisées dans le cadre du Contrat local de santé :

Ouverture d'un Centre de santé au CH de Guingamp proposant un exercice partagé (ville/hôpital). → Guingamp-Paimpol Agglomération	Programme d'actions autour de la prévention du suicide (Cellule Prévention Suicide de la Fondation Bon Sauveur – Centre Hospitalier Spécialisé Bégard). → Pays de Guingamp	Organisation de permanence sur les deux EPCI afin de favoriser l'accès à une mutuelle santé dans le cadre d'un partenariat avec Actionm. → Pays de Guingamp	
Organisation d'actions de promotion de la santé (sensibilisation sur la maladie de Lyme ou sur les polluants environnementaux). → Pays de Guingamp	Organisation d'un forum « Bien vivre chez soi » Prévention de la perte d'autonomie/Adaptation du logement. → Pays de Guingamp	Dispositif des Visiteurs sur Leff Armor communauté : Réseau de bénévoles pour assurer des visites de convivialité au domicile des personnes repérées comme isolées en proposant des temps de rencontre. → Leff Armor communauté	Organisation annuelle de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale. → Pays de Guingamp

- **La moitié des actions est réalisée ou programmée en continue** (c'est-à-dire qu'elles sont pérennes),

- Bien qu'une moitié des actions soit en cours ou programmée, **elles sont toutes enclenchées**,

- Le CLS est l'expression d'une **dynamique locale partagée**, qui favorise l'**interconnaissance** et la **mise en réseau des acteurs**,

- L'opérationnalité des actions, les objectifs et la composition des instances de la gouvernance ont des axes d'améliorations.

Recommandation : Améliorer l'opérationnalité de la mise en œuvre des actions du Contrat local de santé

Freins à la mise en œuvre des actions	Recommandations
<i>Chantier de structuration ou de restructuration de service/de structure</i>	- S'assurer que la structure porteuse et/ou le(s) pilote(s) ont les moyens de pouvoir mettre en œuvre les actions.
<i>Pas de pilote / Changement de pilote</i>	
<i>Manque de financement</i> <i>Recherche de financement</i>	- Identifier les raisons qui n'ont pas permis le financement, - Identifier dès le départ de la fiche action les sources de financement possible , - Accompagner les pilotes d'actions dans leur montage de dossier de financement.
<i>Des objectifs qui ne sont pas opérationnels</i> <i>Réorientation de la fiche action en cours de CLS</i>	- Donner une temporalité aux objectifs des fiches actions , - Ne pas multiplier les sous-actions au sein d'une même fiche action, - Clarifier l'articulation entre les besoins identifiés du diagnostic et les objectifs, - Les objectifs doivent être cohérents, atteignables et mesurables.
<i>Un manque de clarté sur les indicateurs de mesure (adéquation actions réalisées/objectifs atteints)</i>	- Inscrire dès le début de l'action les outils , les critères et indicateurs d'évaluation, - Elaborer des outils d'évaluation communs suivant les modalités de mise en forme des actions, - Réfléchir à une meilleure prise en compte de l'impact des actions sur le comportement en santé des publics visés en prenant appui sur les déterminants en santé et en utilisant des méthodes probantes.
<i>Un manque de réseau de partenaires pour porter l'action</i>	- Avoir un groupe de partenaires/co-pilote technique porteurs de l'action, - S'assurer de l'adhésion partagée autour des objectifs , - Identifier et utiliser des leviers de communication .
<i>Une durée du Contrat local de santé trop courte</i>	Les prochains Contrats locaux de santé vont avoir une durée de 5 ans , avec 4 axes prédéfinis (Promotion de la santé, Accès aux soins de premier recours et développement de l'exercice coordonné, Populations vulnérables et leurs aidants, Innovation et participation citoyenne) et un nombre de fiches actions limité à 25.

Recommandation : Améliorer l'efficacité des instances et la représentation des acteurs

Constats	Recommandations
<i>« Être plus concret et recentrer le débat sur quelques actions »</i>	- Rendre les réunions plus efficaces , - Maintenir et améliorer le suivi de l'état d'avancement des actions , - Réfléchir à prioriser certains sujets à aborder, - Envoyer un ensemble de documents en amont des réunions pour mieux s'approprier les points qui vont être abordés et pour centrer la réunion sur des questions complexes ou des prises de décisions, - Temps idéal de réunion 1h30 .
<i>« Réduire la longueur »</i>	
<i>« Partager davantage les actualités des partenaires en matière d'interventions possibles »</i>	
<i>« Eviter les informations trop descendantes. Les informations sont parfois denses. »</i> <i>« Parfois trop de points traités qui ne favorisent pas l'échange »</i>	
<i>Interrogation sur le rôle des instances de suivi du CLS</i> <i>L'évaluation montre que les comités techniques et de pilotages peut être représentés par les mêmes personnes</i>	- Mieux définir ou clarifier le rôle du COPIL et du COTECH , ainsi que les conditions de participation, - Réflexion collective pour fixer les objectifs et les complémentarités entre les deux instances et pour déterminer les conditions d'inscription dans l'une ou l'autre des instances.
<i>Absence de certains acteurs clés :</i> - Caisse d'Allocation Familiale (CAF) - Education Nationale (public/privé) - Représentants d'usagers	- Intégrer un ou des représentants de l'Education Nationale (établissements publics et privés), de la CAF, représentants d'usagers dans les prochains CLS. - S'assurer de la présence d'un élu dédié aux questions de santé sur chaque EPCI.